

COMMUNE DE TAILLEBOURG
Réunion du conseil municipal du 5 Juin 2014
Sur convocation du 1er Juin 2014

Présents : M. TEXIER Pierre – M. CHEVALIER Bruno – Mme BEAUBEAU Maryse – Mme ALBERT Sylvie - Mme CHENET Dany - M. COVELA RODRIGUEZ Guillaume – M. DECQ Jean-François - M. GALLAIS Gérard – M. GANTHY Philippe – Mme GUIBERTEAU Emmanuelle - M. GUILLOT Fabrice – Mme RICHAUD Babette – M. ARROYO-BISHOP Daniel – Mme PARMENTELOT Nadine

Absent : M. LEVAZEUX Rodolphe

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU Maryse

M. TEXIER Pierre demande de rajouter à l'ordre du jour :

- les Taillebourgeois dans les commissions
- convocation réunion Conseil Municipal adressée par internet

Vote: tous pour.

Ordre du jour :

- 1) Visite de madame la sous-préfète le vendredi 23 mai
- 2) Projet mairie dans immeuble Deblay
- 3) Projet salle de classe dans mairie actuelle
- 4) Voirie
- 5) Sinistre de la pollution par hydrocarbure d'une fosse (local des pompiers)
- 6) **Délibération** pour désignation avocat affaire Commune de Taillebourg/Plainte contre X pour pollution des sols caserne des pompiers 73 rue Alienor d'Aquitaine
- 7) Avocat affaire commune de Taillebourg/Ferreira
- 8) Feu d'artifice du 13 Juillet
- 9) Assurance-responsabilité des élus/Assurance de la commune
- 10) Fermeture du gîte 1030
- 11) Emprunt achat du terrain route d'Annepont, pour le groupe scolaire
- 12) Affichage des menus scolaires
- 13) Déclaration des indemnités des élus sur la feuille d'imposition-prélèvement à la source
- 14) Projet de vente d'une parcelle commune de Taillebourg aux « Brandes » (fermée verte)
- 15) Projet d'achat d'une parcelle à Taillebourg par la commune de Taillebourg
- 16) Institut de la Charente
- 17) Service des voies d'eau du conseil général
- 18) IAT et promotions du personnel
- 19) Evacuation du bateau coulé
- 20) Réfection de l'électricité des « salles voûtées »
- 21) Audit sur la consommation d'électricité et les contrats EDF de la commune
- 22) Audit sur les assurances de la commune
- 23) Patrimoine
- 24) Convention avec l'association « Solidarités Jeunesses »
- 25) Randonnée de Port d'Envaux
- 26) Sécurité de la traversée piétonne du pont sur la Charente sur départementale
- 27) Date de réunion commission CCAS
- 28) Achat de poubelles zone de pique-nique bord de Charente/remblai nautic-club
- 29) Achat ou fabrication de bancs en pierre pour les promeneurs
- 30) Achat de panneaux de signalisation notamment SNCF
- 31) Possibilité d'arbres gratuits si « projet pédagogique »
- 32) Travaux ERDF sur transformateur défectueux vers le cimetière

- 33) Travaux sur l'adduction d'eau, de Rue st Jean à la Vergne prévus à l'automne
- 34) Contact gendarmerie suite à différentes plaintes enregistrées en mairie
- 35) Choix du développeur du site web de la municipalité
- 36) **Délibération** de mise à disposition de la CdC du bâtiment de l'agence postale
- 37) Résultats élections européennes
- 38) Problème pour les riverains de la brocante d'automne
- 39) Jour/Date des réunions de C.M
- 40) Fermeture exceptionnelle de la Poste
- 41) Journée « Office de Tourisme » du 10 Juin
- 42) Bulletin municipal
- 43) Questions diverses

Mme Chenet dit qu'au cours du conseil municipal du 30 avril 2014, le coût évoqué d'un CAE (contrat d'aide à l'emploi) restant à la charge de la commune était erroné. Mme Beaubeau répond que concernant ce CAE embauché par la commune et mis à disposition des Baladins, un nouveau calcul des charges imputables à la commune a été fait dès le lendemain et les conseillers en ont été avisés.

M. Texier indique qu'à cette réunion, il avait demandé le montant de la rémunération du metteur en scène, les membres présents de cette association n'ont pas voulu le communiquer. Il pense que le coût d'un CAE est dérisoire par rapport à celui du metteur en scène. M. Chevalier précise que le bilan est connu de tous lors de l'assemblée Générale.

Vote du procès verbal du 30/04/2014 : 13 pour – 1 abstention

1) Visite de madame la sous-préfète le vendredi 23 mai

Nous avons présenté l'ensemble de nos projets en cours à madame la sous-préfète qui a acté et donné une approbation générale sur l'ensemble de ces projets (journal « L'hebdo » du 29-05-2014 page 23).

Elle nous a rappelé l'obligation de mettre en place le « plan de secours communal » avant 2015, car Taillebourg est placé sous un PPRN (plan de prévention des risques naturels). C'est ce type de plan qui aurait pu être mis en œuvre lors de l'incendie du 27/12/2013, rue Aliénor d'Aquitaine. En 2015, lors de l'élaboration de ce plan, il nous faudra des référents par quartier. Ce plan concerne tous les risques : inondation, feu, canicule, ...

2) Projet Mairie dans Immeuble Deblay

Pour rassembler les services de la mairie auprès de l'agence postale il faut terminer quelques travaux dans la Maison Deblay. Nous avons obligation de prendre les mêmes entreprises pour des raisons de sécurité (dont électricité) et de cohérence. (Connaissances des lieux et des travaux déjà réalisés).

Electricité : Entreprise Perrotin pour 3 743 €

Menuiseries : pour 8 051 € le rez de chaussée + l'escalier,

La salle des archives y compris une cloison coupe-feu pour 6136 €

Carrelage (fourniture et pose) :

- M. Pageot pour un montant HT de 3 198 €
- M. Marteau pour un montant HT de 2 572 €

Vote pour engagement des travaux : tous pour

Pour l'achat du mobilier et la décoration du lieu, les élues : B. Richaud, S. Albert, E. Guiberteau, N. Parmentelot, M. Beaubeau ainsi que les employées administratives, feront des propositions.

3) Projet salle de classe dans mairie actuelle

L'architecte nous a fait parvenir rapidement les plans. Son devis s'élève à 1 440 €, à cela il conviendra d'ajouter 4 visites de chantier obligatoires pour 720 €, soit un total de 2 160 €TTC

Vote : tous pour

P. Ganthuy indique qu'il informe très régulièrement les institutrices et la directrice, des avancées du projet, rien n'est décidé sans leur consultation.

Concernant le choix des artisans, l'architecte conseille les mêmes que pour la maison Deblay pour des conditions de délai d'intervention.

Electricité : Acceptation du devis d'un montant de 3 300 €HT

Vote : tous pour

Menuisier : Acceptation du devis pour un montant de 4 170 €HT (avec rampe d'accès)

Vote : tous pour

G. Gallais nous informe qu'il faudrait changer les vitres de la future classe, pour des raisons de sécurité, il a reçu ce jour un devis de 4858,90 €HT. D. Arroyo-Bishop estime qu'il serait utile de se renseigner sur le coût de feuilles blindées à apposer directement sur le vitrage existant, il pense que cela reviendrait moins cher. G. Gallais va proposer à l'architecte d'étudier cette solution.

4) Voirie

La nouvelle Municipalité vient d'établir, au mètre près et pour la première fois, les distances cumulées de voies et chemins dont elle a la charge d'entretien et cela afin de permettre un calcul au plus juste des devis avec les prestataires.

Chemins Blancs :	17 521 m
Chemins de Terre (régulièrement utilisés) :	4 069 m
Chemins Terre Mitoyens (avec autres communes) :	2 749 m
Ferrée Verte :	3 075 m
Chemins Gravillonnés :	19 870 m
Chemins Gravillonnés Mitoyens (avec autres communes) :	1 616 m

Total: 48 900 m

Nous allons donc mettre en place un programme d'entretien de ces voies sur l'ensemble de la commune.

Sur notre budget prévisionnel nous avons mis 17 000 €. La CDC nous octroie une somme de 14 000€

M. Jaguenaud fait un devis pour élargir et assainir les routes (débernage). Ces travaux sont effectués avec une machine unique, fabriquée par eux et qui donne de très bons résultats. Le montant des devis du débernage de la Chaussée aux Renaudins, est d'environ 6 000 €

Un second devis sera établi par le syndicat de voirie pour les mêmes travaux faits à la pelle mécanique. B. Chevalier pense que le syndicat de voirie devrait intervenir pour des raisons de facilité dans les endroits les plus exigus, c'est à dire dans le village des Renaudins.

Pour commencer, car il faut bien commencer quelque part, nous avons choisi l'axe les Renaudins- La Chaussée, qui est un des plus dégradé de la commune (à imputer, entre autre, à l'intervention pour l'enfouissement du réseau ERDF et dont le PV de « fin de travaux » n'aurait jamais du être signé)

Sur cet axe, un devis de « débernage » a été réalisé, monsieur le Maire souhaite un autre devis. Nous nous réservons aussi la possibilité d'intervenir ponctuellement sur d'autres sites, pour les cas particuliers et urgents.

Concernant ces travaux d'entretien, le conseil général propose dans un courrier, une participation à hauteur de 25 % sur les dépenses de voirie, présentés avant le 21 juin. Nous allons faire les démarches et adresser les devis de M. Jaguenaud pour un montant de 5 764 €HT.

La commission voirie va se réunir au mois de juillet pour établir un calendrier des interventions et le programme 2014. Merci donc à tous de votre compréhension, avec la volonté de servir au mieux et le plus durablement les administrés.

Vote : tous pour

5) Sinistre de la pollution par hydrocarbure d'une fosse (local des pompiers)

Les démarches n'ayant pas été accomplies par la précédente municipalité, ce 23 Mai à la gendarmerie de St Savinien, Monsieur le Maire a déposé plainte contre X pour vis caché au moment de l'acquisition d'un immeuble et pollution volontaire par hydrocarbure pouvant mettre en danger la sécurité, la salubrité et la santé publique. Dans ce cadre Monsieur le Maire a demandé à la société qui intervient sur la dépollution de témoigner sur ses découvertes lors des travaux et ainsi porter ce témoignage au dossier du dépôt de plainte.

Hormis les hydrocarbures, (extraits) :

« Je soussigné, xxxxx, directeur de la SNATI ...atteste que lors de la dépollution de la fosse de la caserne des pompiers dans la période du 09/12/2013 au 07/01/2014, nos opérateurs ont enlevé quelques pièces automobiles (roulements, pignons, axe d'entraînement) et quelques plaques d'immatriculation automobiles qui étaient présentes dans la fosse. ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre Maître Mottet (avocat qui défend déjà les intérêts de la commune dans l'affaire de la levée de préemption de l'immeuble 5 rue du Port) pour nous assister, nous défendre et définir les responsabilités dans ce sinistre car la « facture » finira peut-être par être considérable pour les administrés. En effet la Municipalité vient d'honorer une première facture (échéance 23-04-2014 pour 19 775,08€) d'intervention de la société accréditée pour ce genre de dépollution.

Maintenant il nous faut reprendre le calendrier obligatoire de dépollution du puits contaminé chez le particulier. Calendrier imposé par les services de l'Etat (DDTM/Préfecture) et qui a été interrompu par la Municipalité précédente le 07-01-2014.

Ce calendrier nous fait obligation de reprendre un cycle de 4 pompages sur 2 semaines, 2 pompages sur 2 semaines, 2 pompages sur 4 semaines, soit 8 pompages sur 8 semaines pour un montant de 1375 € par pompage (pompage + traitement des boues et eaux hydrocarburées)

C'est donc une nouvelle intervention à minima de $1375 \times 8 = 11\ 000\text{€}$

Vote : tous pour

6) Délibération pour désignation avocat affaire commune de Taillebourg/Plainte contre X-pollution des sols caserne des pompiers 73 rue Aliénor d'Aquitaine

Vote : tous pour

7) Avocat affaire commune de Taillebourg/Ferreira

Maître Mottet déjà désigné pour suivre ce dossier ne demande pas d'honoraires supplémentaires pour réaliser le mémoire en désistement

8) Feu d'artifice du 13 Juillet

L'association Taillebourgeoise « nos P'tits loups » propose de s'appuyer sur l'animation autour du feu d'artifice du 13 juillet pour y intégrer d'autres activités (sonorisation, laser, bal populaire, etc.). Ce projet doit être présenté à M. Le Maire, puis soumis à autorisation du conseil.

La municipalité n'y voit pas d'objection. Elle gardera toutefois la maîtrise du feu d'artifice (date, heure, etc.) et il conviendra de vérifier la disponibilité des lieux et éventuellement des matériels nécessaires.

La municipalité est à l'écoute des projets des associations mais elle informe qu'elle ne pourra pas se substituer à la responsabilité des dites associations en cas de problèmes financiers.

D'autres part, à compter du changement d'immeuble de la mairie, les associations ne seront plus domiciliées à l'adresse « mairie ».

Les services du secrétariat n'ont ni le temps, ni la compétence de la gestion du courrier des associations et des archives de celles-ci à la vue des nombreux plis restés en « souffrance »

Vote : tous pour

9) Assurance-responsabilité des élus/Assurance de la commune

L'importance de cette démarche est rappelée en réunion de CdC

C'est un coût qui ne peut être imputé sur le budget de la collectivité, le maire propose que le coût pour les conseillers qui disposent de délégation et qui doivent prendre cette assurance soit pris en charge par le maire et les adjoints au prorata de leurs indemnités.

Choix de l'assureur : action commune ou personnelle.

10) Fermeture du gîte 1030 (voir délibération ci-jointe)

- mise en conformité pour des problèmes de sécurité et de salubrité

- la mairie n'a pas vocation à se substituer à une agence immobilière sur des locations à long terme, à fortiori dans des immeubles dont ce n'est pas la destination et qui ont été conçus à l'origine pour accueillir des publics de gîte ruraux

B. Richaud intervient sur la situation de la personne qui occupe ce gîte et s'interroge sur son devenir.

Vote : tous pour

11) Emprunt achat du terrain route d'Annepont, pour le groupe scolaire

Deux banques ont répondu à la demande d'emprunt.

Pour la proposition qui correspondrait La plus avantageuse, nous serions sur des remboursements trimestriels de 4795 € par trimestre sur une période de 15 ans.

C'est à quelques euros près le prix de la location trimestriel de deux photocopieurs dont la municipalité se sépare au mois d'août de cette année.

Monsieur le Maire propose donc de prévoir l'achat du terrain à une date qui correspondrait à un remboursement de l'emprunt à partir de septembre.

Bien que l'achat du terrain ait été porté au budget primitif, cela permettrait d'éviter des pics de dépenses sur le mois d'août.

Pour cette démarche, **Vote : tous pour**

12) Affichage des menus scolaires

Certains parents se plaignent de l'affichage tardif dans la semaine des menus scolaires. Les menus seront affichés le vendredi pour la semaine suivante. La formulation « sous réserve de la livraison » sera mentionnée.

13) Déclaration des indemnités des élus sur la feuille d'imposition-Prélèvement à la source

La retenue « à la source » est appliquée si l' élu ne fait pas de demande contraire (depuis 1993)

14) Projet de vente d'une parcelle commune de Taillebourg aux « Brandes » (ferrée verte)

Prix de la parcelle environ 100 €(+ les frais inhérents)

Vote : tous pour

15) Projet d'achat d'une parcelle à Taillebourg par la Commune de Taillebourg

Cette parcelle de 3 260 m² fait partie du projet d'aménagement durable. Le propriétaire souhaite la vendre à la mairie, coût approximatif : 1 500 €

Vote : tous pour

16) Institut de la Charente

M. le Maire a assisté à une réunion avec l'institut concernant la pose de nouveaux repères indiquant le niveau des crues. La mairie devra mettre en place et entretenir les repères fournis par l'institut.

17) Service des voies d'eau du conseil général

Une lettre du service des voies d'eau du conseil général, nous informe d'une campagne de reconnaissance des installations non conformes ou illégales sur les berges de la Charente qui entraîneront éventuellement des sanctions.

Pour informations des administrés un affichage de cette lettre est fait par la mairie.

18) IAT et promotions du personnel

La commission du personnel se réunira le 04/07/2014 à 18 h, où sera mis à l'ordre du jour le versement de l'IAT pour l'ensemble des agents concernés

19) Evacuation du bateau coulé

Cette intervention est prévue le 21/06/2014.

G. Gallais dit que la gendarmerie vient de retrouver le propriétaire, qui devrait enlever son bateau le week-end prochain.

Si le bateau n'est pas déclaré, P. Texier dit qu'il appartient au conseil général (le service des voies d'eau). Il faut attendre mardi 10 juin pour connaître la suite à donner à cette intervention.

20) Réfection de l'électricité des « salles voûtées »

Un devis pour mise aux normes de ces salles va être demandé car il y a un gros problème de sécurité

21) Audit sur la consommation d'électricité et les contrats EDF de la commune

Les tarifs des contrats ne sont pas adaptés pour une collectivité avec les horaires d'occupation des locaux (période bleue, blanche et rouge). Les abonnements vont être réétudiés.

Le contrat « éclairage public » est à revoir avec l'entreprise RIVET. S. Albert propose la solution de l'éclairage solaire dans la rue d'Aliénor après 23 h, car cette rue n'est plus éclairée après 23 h.

22) Audit sur les assurances de la commune

L'audit est en cours par SMACL

23) Patrimoine

- inscription aux journées 2014 du patrimoine

- la commission patrimoine se réunira le 27/06/2014 à 20h30

- Une conférence ouverte à tous sur le village de Taillebourg sera faite par Nicolas Prouteau (archéologue médiéviste) le 28 juin à 18 h.

24) Convention avec l'association « Solidarités Jeunesses »

P. Texier souhaite une avancée significative de la réfection du mur de l'ancien camping. Un encadrant technique est à rechercher. P. Texier insiste sur les règles de sécurité (chaussures, gants, casques etc...) Ce chantier sera ouvert à la population en respectant les distances de sécurité.

Le Maire précise que la participation de ces jeunes est payante, le coût pour la mairie s'élève à 2500 € Ils seront présents du 11/07/2014 au 01/08/2014, comme l'an passé ils occuperont les locaux du foot et participeront au spectacle des Baladins.

Le 15/07/2014 à 18h30, dans la salle des fêtes sera servi un verre pour accueillir les jeunes de cette association.

Le 30 juillet à 18 h, une porte ouverte sera organisée sur le chantier. Les Taillebourgeois (ses) y sont conviés.

Nous devons définir la date du « repas international ».

Vote : tous pour

(M le Maire signera donc la convention le 06/06/2014)

25) Randonnée de Port d'Envaux

Le 29 juin 2014, pour la 1ère année, la randonnée passera par Taillebourg, un ravitaillement se fera dans le parc, puis les marcheurs partiront vers la Brossardière où ils traverseront la Charente en barque...

26) Sécurité de la traversée piétonne du pont sur la Charente sur départementale

Visite de terrain avec la DDTM et projet d'amélioration de la sécurité des piétons. Le déplacement éventuel des barrières de sécurité et d'une haie « côté » Port d'Envaux semble être la meilleure solution.

27) Date de réunion commission CCAS

Réunion prévue le 17 juin à 18 h

28) Achat de poubelles zone de pique-nique bord de Charente/remblai nautic-club

B. Chevalier nous avise qu'il y a en stock une poubelle jaune et une verte.

29) Achat ou fabrication de bancs en pierre pour les promeneurs

Près de la Charente, place des pêcheurs, il y avait un banc en bois, comportant une pergola dangereuse. Cette pergola a été enlevée et le banc a été scellé.

Il est envisagé la construction de bancs en pierre.

30) Achat de panneaux de signalisation notamment SNCF

Les services de la SNCF ont constaté des absences de signalisation et demandent d'y remédier. Les démarches pour l'acquisition de panneaux de signalisation vont être faites la 2ème quinzaine de juin. S. Albert souhaiterait qu'un panneau indiquant son gîte soit installé, afin de compléter la signalisation des commerces de Taillebourg.

La réunion de la commission « circulation et aménagements routiers » est programmée le 17/06/2014 à 20h30.

31) Possibilité d'arbres gratuits si « projet pédagogique »

Cette éventualité va être étudiée par B. Richaud & P. Ganthy.

32) Travaux ERDF sur transformateur défectueux vers le cimetière

Le transformateur situé près du cimetière est envahi par les ronces et les branchages. Ce manque d'entretien a provoqué un défaut de ventilation, une humidité constante et une détérioration des matériels (diagnostics techniciens ERDF) d'où des micros coupures à répétition. ERDF a changé le transformateur.

ERDF a également élagué des arbres dont les branches touchaient les lignes (rue de l'étang).

Un chauffeur d'un camion de livraison a endommagé un coffret EDF sur le lotissement du coteau des chaumes. Les câbles électriques apparaissent ce qui est dangereux. M. le maire a porté plainte afin que le coffret soit remis en état.

Sur ce même lotissement lors de l'ouverture des tranchées pour l'installation des réseaux, l'ancienne municipalité n'a pas jugé opportun d'intégrer les fourreaux pour l'éclairage public. Il faudra réouvrir, mais le SDEER prendra 50% des frais à sa charge.

33) Travaux sur l'adduction d'eau, de Rue st Jean à la Vergne prévus à l'automne

Certains réseaux d'eau ont plus de 50 ans. On constate de nombreuses fuites. Le syndicat des eaux a prévu normalement à l'automne des travaux de remplacement de canalisations, de la rue St Jean au hameau de la Vergne. Ce qui occasionnera des perturbations de la circulation. B. Chevalier demande s'il est possible d'enterrer les réseaux de téléphone et d'électricité en même temps. P. Texier répond qu'il doute que tous les intervenants puissent programmer ce projet en si peu de temps.

34) Contact gendarmerie suite à différentes plaintes enregistrées en mairie

Une rencontre entre le maire et le commandant de gendarmerie a eu lieu le jeudi 15 Mai.

Les principaux thèmes évoqués lors de cette réunion de travail sont :

- a) - divagations de chiens et de chats errants avec constats récurant de déjections animales sur la voie publique. A déplorer sur plusieurs lieux de la commune
- constats d'aboiements ininterrompus de chiens confinés sur des espaces qui ne semblent pas réglementaires vis-à-vis de la loi.

Dans un premier temps, pour un rappel à l'ordre sur la sécurité et la salubrité des citoyens, le maire prendra un arrêté qui sera affiché et publié au bulletin municipal.

Dans un deuxième temps, si rien n'évolue, il sera créé une fourrière municipale et des amendes seront infligées par les services de gendarmerie.

«Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats» (art.L.211-22 duCRPM).»

b) - des nuisances sonores diverses mais en majorité dues à des travaux chez les particuliers en dehors des heures prescrites.

Dans un premier temps, pour un rappel à l'ordre et pour la tranquillité des citoyens, le maire prendra un arrêté qui sera affiché et publié au bulletin municipal.

Dans un deuxième temps, si rien n'évolue, des amendes seront infligées par les services de gendarmerie.

c) - des excès de vitesse sur la Charente, hors des zones d'accélération, sont principalement à imputer aux jets-ski.

Dans un premier temps, pour un rappel à l'ordre et pour la tranquillité et la sécurité des citoyens, le maire prendra un arrêté qui sera affiché, publié au bulletin municipal et diffusé aux contrevenants.

Dans un deuxième temps, si rien n'évolue, des amendes seront infligées par les services de la brigade nautique de la gendarmerie.

d) - des constructions non déclarées, des travaux de transformation, notamment des changements de destination d'immeubles (hangar et commerce en maison d'habitation) ;

- des assainissements non déclarés ;

- des commerces non déclarés (gîte, chambres d'hôtes et autre) ;

Dans un premier temps, pour un rappel à l'ordre et pour l'équité des citoyens devant l'impôt et la juste répartition de celui-ci vis-à-vis des personnes qui font les démarches réglementaires, le maire enregistrera et régularisera sans pénalité les démarches de mises en conformité.

Dans un deuxième temps, si rien n'évolue, les dossiers seront enregistrés par la gendarmerie et transmis aux services fiscaux qui deviendront seuls compétents pour infliger les sanctions avec éventuellement les effets rétroactifs.

35) Choix du développeur du site web de la municipalité

Nous avons 3 propositions de développeur du site Web de la municipalité :

- Le syndicat informatique ;
- Le site de M. BRODU-FERRANT Stéphane ;
- SPID17, de M WEIL DIT MOREY.

Du fait de l'expérience, de la disponibilité et de la gratuité de la formation, le conseil vote pour SPID17.

Son coût est 1572 € pour la mise en place, puis 350 € par an d'abonnement et de maintenance.

Vote : tous pour

36) Délibération de mise à disposition de la CdC du bâtiment de l'agence postale

Vote : tous pour

37) Résultats élections européennes

M. le Maire annonce les résultats qui ont été affichés en mairie.

38) Problème pour les riverains de la brocante d'Automne

Monsieur le Maire déplore des plaintes de riverains concernant le stationnement et des comportements inappropriés le jour de la manifestation, émanant notamment des membres du bureau de l'association organisatrice. Si de tels comportements devaient se répéter et que les témoignages soient recoupés, le maire proposerait, en séance de Conseil la suspension des dites manifestations. Il entend ainsi, même si les animations ponctuelles sont souhaitables, protéger la tranquillité des riverains et des résidents Taillebourgeois.

39) Jour/Date des réunions de C.M

M. le maire propose de changer la date mensuelle de réunion du conseil municipal. Le 1er jeudi du mois semble plus adapté, car beaucoup de réunions se font en fin de mois.

40) Fermeture exceptionnelle de la Poste

L'agence postale sera exceptionnellement fermée le 06/06/2014, pour cause de formation du personnel.

41) Journée « Office de Tourisme » du 10 Juin

L'office du tourisme de la CDC s'appelle « La Saintonge Dorée ». P. Texier fait partie du conseil d'administration.

Une rencontre aura lieu le 10 juin en présence des associations « Les Baladins du comté de Taillebourg » et du « Club nautique de Taillebourg ».

42) Bulletin municipal

La 1^{ère} réunion aura lieu le 16 juin 2014.

43) Questions diverses

Les différentes commissions restent ouvertes à tous les Taillebourgeois et à tout moment.

- Les conseillers décident que la salle du foot et les salles voûtées ne seront plus louées pour le moment pour des raisons de sécurité.

- M. Beubeau avise le conseil municipal de la présence à la mairie, d'une stagiaire pendant 2 semaines et ce, dans le cadre de sa formation à Pôle Emploi, elle devrait faire 2 stages non rémunérés

- Messieurs Texier & Ganthly ont reçu un représentant de « Rex Rotary », suite à leur demande. Le protocole d'échanges standard des données mairie, appelé PESv2 va être obligatoire à partir du 1 janvier 2015. Le représentant nous apprend ainsi qu'un logiciel spécifique correspondant à cette nouvelle norme de dématérialisation des flux a été mis en place mais non utilisé et que certaines fonctionnalités sont en double. P. Texier demande une mise à jour des logiciels et matériels en vue de rentrer dans le protocole et le système d'horodatage (horodater les documents à transmettre à la préfecture). Ensuite des formations spécifiques devront être mises en place. C'est ainsi que :

- 2 ordinateurs devraient être configurés puis déplacés dans les futurs locaux de la mairie ;

- 2 photocopieurs devraient être mis à disposition de l'école (changement de l'actuel pour un plus récent, plus un autre dans les locaux provisoires de la nouvelle classe)

Pour tout cela, Messieurs Ganthly & Texier ont négocié un contrat à un tarif identique, seul le nombre de trimestres de location passe de 21 à 16, ne débordant pas sur le prochain mandat. Toutefois, avant d'accepter ces propositions, une autre étude par une autre entreprise doit être faite.

- P. Texier demande qu'il soit fait prioritairement des photocopies en noir & blanc, le quota des photocopies en couleur est atteint régulièrement.

- D. Chenet nous fait part que les Baladins du Comté de Taillebourg ont eu le label du centenaire 14-18 pour leur de spectacle de 2014.

- G. Covela Rodriguez évoque le problème de bruit des plaques d'égout.

- E. Guiberteau annonce que faute de participants, la commune de Taillebourg ne participera pas aux jeux inter villages organisés à Courcoury le 5 juillet prochain, malgré des envois de mails, des affiches des appels téléphoniques, trop peu de personnes se sont manifestées.

- G. Gallais évoque l'accès pour tous sur les pontons. Il a été demandé un portail pour réserver l'entrée aux navigateurs.

- G. Gallais informe qu'il faut réaliser la clôture derrière l'épicerie.

- L'association des maires de France a fait une réunion sur le statut de l' élu local. P. Ganthly & M. Beubeau étaient présents. Ils informent les conseillers du contenu. Il s'agissait du droit à autorisations d' absences pour les élus salariés, des droits aux formations, du règlement sur les indemnités, et de la protection des élus. Concernant la protection chaque élu doit s'affilier obligatoirement à la caisse primaire d'assurance maladie du fait de son mandat. Les documents nécessaires à remplir seront envoyés à chacun par mail. La mairie fera un envoi groupé de toutes les réponses. Un compte-rendu de cette information sera également envoyé par mail à chacun.

44) les Taillebourgeois dans les commissions

Les commissions restent ouvertes, à tout moment, aux taillebourgeois. Avec l'accord du conseil municipal, 2 nouvelles personnes viennent de rejoindre des commissions.

45) convocation réunion du conseil municipal adressée par internet

Monsieur le maire sollicite les élus pour les transmissions de convocation par mail.

Vote consultatif : tous pour

La séance est levée à 1H50